

**DELIBERATION N° 94 - 18 DU 4 NOVEMBRE 1994****RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES****AUX COLLECTIVITES**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- Vu le rapport du Directeur en date du 4 novembre figurant au dossier du Conseil d'administration,
- Par dérogation aux dispositions du VIème programme d'intervention et à titre exceptionnel.

**Délibère****ARTICLE 1**

Un prêt complémentaire exceptionnel d'une durée de 12 ans, au taux normal de l'agence (*TME - 3,3 % arrondi au quart de point inférieur*), est accordé aux collectivités figurant sur le tableau ci-joint et conformément à ses spécifications.

**ARTICLE 2**

Ces aides exceptionnelles pourront être accordées avec les mêmes modalités, à d'autres collectivités locales qui les solliciteraient, dans la limite d'une enveloppe financière de 46,8 MF.

Seraient concernées :

- des collectivités locales touchées par la défaillance d'un financement public prévu pour une opération déjà engagée ;
- des départements qui accepteraient de transformer ces prêts en subventions complémentaires à des ouvrages de collectivités locales aidées par l'Agence.

Les modalités précises sont arrêtées sur proposition du Directeur de l'Agence et soumises à l'avis conforme de la commission des aides.

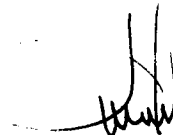
Ces aides devront être attribuées avant le 1er juillet 1995.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence



**Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Le Président  
du conseil d'administration



**Joël THORAVAL**

COMPTE BUDGET.	ATTRIBUTAIRE	FORME DE L'AIDE	MONTANT TRAV. RETENUS (F)	TAUX D'AIDE	MONTANT DE L'AIDE (F)	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT	
						DUREE	INTERET
B 0695512	SYNDICAT INTERCOMM. D'ASSAINISSEMENT DE NEAUPHLE LE CHATEAU	Prêts avec intérêt	10.000.000	15 %	1.500.000	12 ans	TME -3,3 %
	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAULDRE INFERIEURE		3.000.000	15 %	450.000		
	SIVOM DE RAMBOUILLET-GAZERAN- VIEILLE EGLISE-ST HILARION		60.000.000	15 %	9.000.000		
	SYNDICAT AGGLOMERATION NOUVELLE DE SAINT QUENTIN EN YVELINES		63.000.000	15 %	9.450.000		
	SYNDICAT INTERCOMM. D'ASSAINISSEMENT THIVERVAL-CHAVENAY-FEUCHEROLLES		10.000.000	15 %	1.500.000		
	SYNDICAT INTERCOMM. D'ASSAINISSEMENT DES MUREAUX MELAN HARDRICOURT		120.000.000	15 %	18.000.000		
	MAIRIE DE DIEPPE		35.394.000	5 %	1.770.000		
	MAIRIE DE LA VILLE DU HAVRE		75.380.000	5%	3.769.000		
B0695511	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET TRAVAUX RESSOURCE EN EAUX REGION SUD DE CAEN		10.000.000	20 %	2.000.000		